



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au quatorzième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 5, La Réserve de l'Armée canadienne – Défense nationale, des Rapports du printemps 2016 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale envoie sa réponse à la recommandation 2. Cette soumission répond à notre engagement de fournir une réponse au Comité d'ici le 31 décembre 2019.

Cordialement,

Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Réponse au Comité permanent des comptes publics *Rapport 5, La Réserve de l'Armée canadienne – Défense nationale, du rapport du vérificateur général du Canada du printemps 2016*

Recommandation 2

Que l'Armée canadienne remette au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape présentant les progrès réalisés en vue de l'atteinte des trois premiers jalons d'ici au 31 janvier 2017, puis un rapport final expliquant comment les pénuries d'équipement ont été pleinement corrigées d'ici au 31 décembre 2019.

Contexte

Dans son rapport du printemps 2016 sur la Réserve de l'Armée de terre, le vérificateur général a recommandé que l'Armée de terre du Canada définisse et donne accès à l'équipement dont la Réserve de l'Armée de terre a besoin pour participer à des missions nationales et s'entraîner en vue de celles-ci.

Dans son plan d'action de gestion, la Défense nationale a souscrit à cette recommandation et s'est engagée à respecter les quatre étapes suivantes pour améliorer l'accès à l'équipement : déterminer les lacunes en matière d'équipement, déterminer l'équipement national pour la redistribution, établir un système de dotation en équipement pour les unités de la Réserve de l'Armée de terre et élaborer et mettre en œuvre un projet d'immobilisations pour l'équipement de la Réserve de l'Armée de terre.

Cette mise à jour est un rapport final sur la façon dont la Défense nationale a rempli ses engagements en matière de plan d'action de gestion et sur la façon dont elle a réglé les pénuries d'équipement déterminées en 2017.

Déterminer les lacunes en matière d'équipement

La Défense nationale a rempli cet engagement. Dans sa réponse de janvier 2017 au Comité permanent des comptes publics, la Défense nationale a déclaré que l'Armée canadienne avait décelé des lacunes dans l'équipement des unités de la Réserve en matière de transport, de communications et d'équipement de l'instruction de base. De plus, l'Armée canadienne continue de cerner et de combler le manque grâce au système de dotation en équipement et aux projets d'approvisionnement décrits ci-dessous.

Déterminer l'équipement national pour la redistribution

La Défense nationale a rempli cet engagement. L'Armée de terre du Canada détermine et redistribue régulièrement l'équipement national aux unités de la Réserve. Par exemple, depuis janvier 2017, l'Armée canadienne a redistribué des véhicules de

soutien, des systèmes d'armes, des dispositifs de vision nocturne et des embarcations d'assaut pour combler le manque des unités de la Réserve.

Établir un système de dotation en équipement

La Défense nationale a rempli cet engagement. L'Armée de terre du Canada a achevé la dotation en équipement pour les 122 unités de la Réserve afin de définir le type et la quantité d'équipement requis par chaque unité pour l'entraînement et la conduite des opérations.

De façon continue, l'Armée canadienne adapte la dotation en équipement pour tenir compte de facteurs comme la géographie, la force des unités, les allocations en équipement et les priorités opérationnelles. Par exemple, conformément à la politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement*, l'Armée canadienne attribue aux unités de la Réserve des rôles et des responsabilités spécifiques pour appuyer les opérations des Forces armées canadiennes. L'Armée de terre du Canada donne la priorité à la dotation des unités pour appuyer ces rôles. L'Armée canadienne procède également à une analyse approfondie pour déterminer les stratégies d'équipement, y compris la redistribution et les nouvelles acquisitions. Cela permet à l'Armée canadienne de combler d'autres écarts entre les effectifs des unités et leurs besoins.

Élaborer et mettre en œuvre un projet d'immobilisations pour l'équipement de la Réserve de l'Armée de terre

La Défense nationale a rempli cet engagement. Conformément à la politique de défense, *Protection, Sécurité, Engagement*, la Défense nationale est en train d'intégrer davantage la Force de réserve dans le reste des Forces armées canadiennes, ce qui s'applique à l'approvisionnement de nouveaux équipements et à la résolution des pénuries d'unités de la Réserve. L'Armée canadienne s'efforce de s'assurer que les unités de la Force de réserve ne se distinguent pas des unités de la Force régulière en matière d'efficacité opérationnelle et, par conséquent, les deux forces reçoivent de l'équipement commun et bénéficient des projets d'approvisionnement de l'Armée canadienne.

Pour remédier aux lacunes relevées en matière de transport, de communications et d'équipement d'instruction de base, la Défense nationale a déclaré en janvier 2017 qu'elle avait acheté 80 véhicules utilitaires sport, qu'elle avait commandé des radios et qu'elle mettrait en place un nouveau programme d'instruction, « Force Combat », qui comprendrait la livraison d'équipement d'instruction clé. Depuis janvier 2017, la Défense nationale a reçu et livré l'équipement radio qu'elle avait commandé. De plus, la Défense nationale a fourni l'équipement nécessaire à son programme d'instruction « Force Combat », y compris des plaques d'entraînement et des poids de chargeur.

De plus, grâce à des projets d'approvisionnement menés dans le cadre de son approche commune, la Défense nationale a fourni à l'Armée canadienne des véhicules blindés de patrouille tactique, des véhicules de soutien moyen, des véhicules

commerciaux, des véhicules de réparation mobiles et des systèmes de télémètres laser. Cet équipement profite aux unités de la Force régulière et de la Réserve.

Conclusion

La Défense nationale a maintenant terminé les quatre engagements pris dans le cadre du Plan d'action de la direction afin de donner suite à la recommandation du vérificateur général et aux lacunes déterminées par la Défense nationale en janvier 2017.

Les circonstances et les exigences changeantes signifient que s'assurer que les unités de la Réserve disposent du bon équipement pour s'entraîner et se déployer est un processus continu. Grâce aux mesures mentionnées ci-dessus, ainsi qu'aux projets d'approvisionnement actuels et futurs, la Défense nationale continuera de cerner et de combler les lacunes en matière d'équipement au fur et à mesure qu'elles surviendront, et, ce faisant, fournira aux unités de la Réserve l'équipement dont elles ont besoin pour contribuer aux opérations des Forces armées canadiennes au pays et à l'étranger.



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

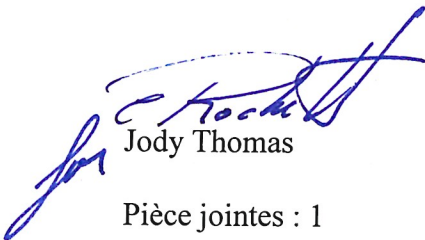
DEC 27 2019

Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au quatorzième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 5, La Réserve de l'Armée canadienne – Défense nationale, des Rapports du printemps 2016 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale envoie sa réponse à la recommandation 5.

La Défense nationale s'était initialement engagée à fournir une mise à jour pour cette recommandation pour le 30 septembre 2019. Il n'a pas été possible de respecter cette échéance car elle est tombée durant la période des élections fédérales. Il me fait plaisir de soumettre la mise à jour maintenant afin que les membres du comité aient les renseignements les plus récents quand le comité sera reconstitué dans la nouvelle année.

Cordialement,



Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Canada 

Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport 5 – La Réserve de l'Armée canadienne — Défense nationale des Rapports du printemps 2016 du vérificateur général du Canada

Recommandation 5

Que la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape décrivant les progrès réalisés en vue de l'atteinte des deux premiers jalons du plan d'action d'ici au 31 janvier 2018, puis un rapport final sur l'efficacité de sa stratégie de maintien en poste des effectifs d'ici au 30 septembre 2019.

Contexte

Dans son rapport du printemps 2016 sur la Réserve de l'Armée de terre, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale élabore et mette en œuvre une stratégie de maintien de l'effectif de la Réserve de l'Armée de terre. La Défense nationale a accepté la recommandation et s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre cette stratégie, avant le 30 septembre 2019, au moyen d'un processus en quatre étapes, soit l'orientation, la conception de la stratégie, la mise en œuvre et la validation.

Dans le rapport qu'elle a présenté au Comité en janvier 2018, la Défense nationale a fait remarquer que la portée et l'intention initiale de la stratégie de maintien de l'effectif, telles qu'énoncées dans son Plan d'action de la direction de 2016, avaient changé. L'accent a été mis sur la réalisation des initiatives liées au personnel dans le cadre de la politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement*, ce qui a entraîné des retards.

Situation actuelle

La Défense nationale élabore présentement une Stratégie des ressources humaines des Forces armées canadiennes exhaustive qui servira de cadre général pour toutes les initiatives, dont la stratégie de maintien de l'effectif. De plus, la Défense nationale a élargi la portée de la stratégie de maintien de l'effectif en y incluant l'ensemble des Forces armées canadiennes afin de se pencher sur les enjeux communs et d'améliorer le maintien de l'effectif dans l'ensemble de l'organisation.

Bien que ces efforts se traduiront par de meilleurs résultats à long terme pour le personnel des Forces armées canadiennes, ils ont entraîné des retards supplémentaires dans la mise en œuvre de la stratégie de maintien de l'effectif, de sorte qu'il a fallu revoir les échéanciers des quatre phases du processus (voir ci-dessous).

Progrès réalisés concernant l'étape un (orientation)

Tel qu'indiqué dans la mise à jour de janvier 2018, la Défense nationale a entamé, en avril 2017, la première étape de la mise en œuvre de la stratégie (orientation), qui

comprenait un examen des problèmes de rétention ainsi que des facteurs, des contraintes et des ressources nécessaires pour trouver une solution efficace.

En 2018, la Défense nationale a déclaré que la première étape serait terminée en février 2018, mais ce n'est qu'en mars 2019 que le chef d'état-major de la défense l'a officiellement close en signant une directive de mise en œuvre stratégique.

Ladite directive définit l'objectif global de la stratégie de maintien de l'effectif, qui consiste à réduire l'attrition et à éliminer les obstacles pour ceux qui continuent de servir, tout en maintenant l'efficacité opérationnelle. De plus, elle cerne les six principes fondamentaux de la stratégie : le leadership et la responsabilité, la valorisation de la diversité, le renforcement des familles, la souplesse du système et le choix individuel, l'élaboration d'une approche s'appliquant à l'ensemble des Forces armées canadiennes, et l'efficacité des communications.

Progrès réalisés concernant l'étape deux (conception de la stratégie)

En janvier 2018, la Défense nationale a signalé que l'étape deux (conception de la stratégie) était déjà en cours et que le travail serait terminé au printemps 2019. Toutefois, la deuxième étape a, elle aussi, été retardée davantage.

La Défense nationale peaufine présentement un cadre stratégique qui établit les priorités de haut niveau et qui met en relief la nécessité de mettre en place un système de mesure du rendement rigoureux pour évaluer avec précision la stratégie de maintien de l'effectif. La Défense nationale prévoit finaliser le cadre stratégique, élaborer des étapes précises de mise en œuvre et se doter d'une stratégie d'ici la fin du mois de septembre 2020.

Prochaines étapes : étape trois (mise en œuvre) et étape quatre (validation)

Une fois la deuxième étape terminée, la Défense nationale lancera la troisième étape (mise en œuvre). Il faudra compter au moins 16 mois pour mettre en œuvre la stratégie et évaluer son efficacité en profondeur avant de passer à l'étape quatre (validation).

Prochains rapports du Comité

La Défense nationale présentera deux autres rapports au Comité. Le premier, qui sera présenté avant le 31 décembre 2020, rendra compte de la stratégie et des premiers plans de mise en œuvre. Le deuxième et dernier rapport, qui sera présenté d'ici le 31 décembre 2022, portera sur l'efficacité de la nouvelle stratégie de maintien de l'effectif des Forces armées canadiennes.